

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002835-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIJOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique DEYBEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale).

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	26
Absents représentés	6
Absents excusés	0
Absents	1

1 - Direction Générale des Services - Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 14 décembre 2021

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Monsieur GIORGETTI groupe « APT NOUVEAU CAP ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL » fait remarquer que le compte-rendu doit être signé par le maire et le Secrétaire de séance.

Il souligne que le compte-rendu est établi pour porter à la connaissance des administrés les débats tenus en conseil municipal mais qu'il n'a pas été mis en ligne sur le site Internet de la collectivité.

Il relève que les intitulés des délibérations sont « truffés » de sigles et qu'il est compliqué pour les gens qui vont sur le site de la Mairie de s'y retrouver.

Vote du conseil : Favorable

2 - Direction Générale des Services - Compte-Rendu du Conseil Municipal du mardi 23 novembre 2021

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	32	0	1

Monsieur GIORGETTI groupe « APT NOUVEAU CAP ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL » fait remarquer que le résultat des votes est indiqué mais que les noms ne sont pas précisés.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220325-062835-DE

Date de télétransmission : 25/03/2022

Date de réception préfecture : 25/03/2022

Devenant sur la question relative aux préfabriqués implantés Avenue Philippe de Gérard.

Monsieur GIORGETTI groupe « APT NOUVEAU CAP ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL » souhaite savoir si la rédaction du compte-rendu implique une évolution de la position exposée lors du conseil municipal. Il lui est répondu que le retrait des préfabriqués demeure un objectif.

Avis du conseil : Abstention : M Giorgetti

3 - Cofinancement - Projet de rénovation et renaturation des cours des écoles Saint-Exupéry, Giono et Bosco - demande de financement auprès de la Région SUD

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

La Région a sorti un nouveau dispositif financier «Ma commune d'abord » qui permettra d'optimiser le financement, des travaux thermiques et la renaturalisation des écoles, donc la question est reportée pour avoir le meilleur co-financement.

Avis du conseil : Reporté

4 - Cofinancements - Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DSIL et auprès de la Région SUD - "phase supplémentaire d'aménagement d'arrêts de bus - création d'un transport urbain sur Apt"

Rapporteur : Mme Laurence GREGOIRE

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Madame CELCE groupe « APT BATTANT » souhaite savoir s'il y aura un abris-bus au quartier Saint-Joseph.

Madame Grégoire répond que cet aménagement n'est pas envisagé dans cette délibération. À terme, l'ensemble des arrêts seront aménagés tranche par tranche (sous réserve de disposer d'un dégagement suffisant sur la voirie publique).

Avis du conseil : Favorable

5 - Cofinancement - Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DSIL - Aménagement de la Place Jean Jaurès

Rapporteur : M. Jean AILLAUD

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Monsieur ROLLAND groupe « APT BATTANT » demande des précisions sur le point études diverses (74 500 €) et à accéder aux documents relatifs à cet aménagement.

Monsieur ALLAUD précise que ces dépenses concernent le traitement de l'amiante présente dans le goudron et les recherches archéologiques. Une présentation sera faite en commission urbanisme. À ce jour le programme n'est pas définitivement arrêté.

Monsieur GIORGETTI groupe « APT NOUVEAU CAP ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL » veut savoir ce que va devenir le petit amphithéâtre. Il lui est précisé que seul le mur extérieur Ouest sera maintenu.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002835-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

Avis du Conseil : Favorable

6 - Cofinancement - Réhabilitation des anciens bains-douches en accueil jeune - Demande de financement CAF

Rapporteur : M. Cédric MAROS

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Monsieur GIORGETTI groupe « APT NOUVEAU CAP ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL » demande des précisions sur la notion de « tiers lieu » et sur le calendrier des aménagements.

Monsieur MAROS précise qu'il s'agit de la dernière phase de l'aménagement de l'espace des Romarins. Il s'agit d'un projet qui associe médiation culturelle, enseignement artistique, enseignement supérieur et médiation jeunesse avec la volonté d'aller progressivement vers des actions de gouvernance partagée aussi bien avec des collectifs et différentes représentations associatives de la Ville d'Apt.

En terme de phase, pour la partie campus connecté et micro folies, les travaux se finissent cette semaine. On part sur une ouverture pour le public scolaire / accueil de loisirs dans le courant du mois de février 2022. L'ouverture pour le public interviendra courant mars. Pour l'accueil jeune (qui demeure actuellement dans les locaux de la Place Cély), les travaux seront achevés en 2023.

S'agissant du « tiers lieu », des démarches ont été effectuées auprès de structures externes qui pourraient intervenir soit dans le cadre de la programmation, du fonctionnement mais aussi de la gouvernance.

Monsieur ROLLAND groupe « APT BATTANT » aimerait avoir des précisions sur certaines dépenses qui sont précises au centime près ce qui suppose que des devis ont été pris en compte. Il demande au nom de son groupe à pouvoir les consulter. Monsieur AILLAUD répond favorablement à cette requête. Il précise que les documents seront consultables en Mairie et que la demande devra être faite auprès du Directeur Général des Services.

Avis du conseil : Favorable

7 - Cofinancements - Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DSIL - Rénovation de l'école la Ruche : sécurisation, mise en accessibilité, rénovation thermique et acoustique*

Rapporteur : Mme Sylvie TURC

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Madame CELCE groupe « APT BATTANT » fait observer que la délibération commence bien avec la volonté affichée de réduire la consommation

énergétique tout en relevant que la liste des travaux avancés ne semble pas tous justifier la réalisation d'économies d'énergie (pose d'un sol souple permettant l'amélioration acoustique). Les deux paragraphes consacrés à l'agenda 21 et à la politique de rénovation énergétique lui apparaissent disproportionnés.

Au cours du débat qui s'ensuit, il lui est exposé qu'outre les économies d'énergie le projet est un projet global de rénovation consistant notamment aussi à la mise en sécurité des lieux et que l'objectif est d'en faciliter l'accessibilité.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002835-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

Monsieur ROLLAND groupe « APT BATTANT » demande au à pouvoir consulter les devis correspondant à cet aménagement. Il lui est répondu favorablement comme précédemment.

Monsieur GIORGETTI groupe « APT NOUVEAU CAP ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL » souhaite élargir la discussion sur les questions relatives à la mise en accessibilité concernant d'autres éléments de la Ville (accès à la MJC, places de stationnement). Madame le Maire fait observer que cette question s'écarte de l'objet de la délibération inscrite à l'ordre du jour et préconise qu'elle soit examinée le moment venu en commission d'urbanisme.

Avis du conseil : Favorable

8 - Cofinancements - Rénovation des extérieurs de l'ex-école "les Romarins" dans le cadre de la création d'une Fabrique numérique - demande de subvention auprès de l'État dispositif DSIL

Rapporteur : M. Cédric MAROS

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Anticipant la demande Monsieur ROLLAND groupe « APT BATTANT », Monsieur MAROS précise que les devis correspondant à cet aménagement pourront être consultés comme cela l'a été précisé au cours des questions précédentes.

Monsieur GIORGETTI groupe « APT NOUVEAU CAP ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL » relève que de plus en plus de démarche administrative sont effectuées par l'intermédiaire d'Internet. Il souhaite savoir quel est le dispositif mis en place pour accompagner le public.

Monsieur MAROS répond qu'une dizaine de structures sur Apt se sont consacrées à la problématique de l'aide à l'accès au numérique. Cette approche manque de lisibilité dès lors que ces structures s'impliquent pour pouvoir mobiliser des aides financières. Concrètement, les Romarins vont s'orienter sur l'éducation et la formation (ateliers sur l'apprentissage et l'utilisation de logiciels, création de contenus pour les réseaux sociaux, réalisation d'impression 3D). Pour l'accompagnement aux démarches administratives, il y a d'autres structures plus appropriées pour réaliser ce type d'accompagnement.

En conclusion, il est précisé que le minibus de l'intercommunalité peut fournir une aide aux aptésiens et dans les villages.

Avis du conseil : Favorable

9 - Cofinancements - Création d'un nouvel accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) dans le quartier de Saint-Michel - demande de subvention auprès de l'État, DETR et de la Région SUD

Rapporteur : M. Cédric MAROS

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002835-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

Madame CELCE groupe « APT BATTANT » tient à exprimer ses félicitations pour la mise en œuvre de ce projet tout en souhaitant qu'il y ait des actions de prévention de la délinquance (cf. discussions dans le cadre du CLSPD).

Monsieur MAROS expose que dans l'immédiat nous en sommes au stade de la demande de subvention. Le dossier sera d'avantage présenté en commission. Il précise que le fait d'avoir un accès sécurisé et aux normes pour l'accueil des plus jeunes avec une partie modulable permettra d'avoir une ouverture sur le quartier et justement construire de nouveaux projets. Toutes les bonnes initiatives et idées seront les bienvenues.

Monsieur ROLLAND groupe « APT BATTANT » demande un peu plus de détail sur les frais d'études dont le montant est de 144 300 €.

Monsieur MAROS précise qu'il s'agit principalement des études de sol et des études spécifiques concernant l'accueil des jeunes enfants.

Avis du conseil : Favorable

10 - Cofinancements - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse pour la rénovation de la petite salle du complexe sportif Mickaël GUIGOU

Rapporteur : M. Yannick BONNET

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Madame CELCE groupe « APT BATTANT » s'interroge pour savoir si cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental est liée à la délibération du mois dernier où il avait été question de l'augmentation des tarifs du gymnase. Il lui est répondu qu'il n'y a aucun rapport entre ce projet de rénovation et les tarifs pratiqués par le Département.

Avis du conseil : Favorable

11 - Cofinancements - Plan de relance - Continuité pédagogique - Appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Nouveau plan de financement

Rapporteur : Mme Sylvie TURC

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Monsieur ROLLAND groupe « APT BATTANT » demande si l'abonnement au logiciel ONE intègre la formation des utilisateurs. Il lui est répondu que tel est effectivement le cas.

Avis du conseil : Favorable

12 - Cofinancement - Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de DSIL et auprès de la Région Sud - Rénovation de la toiture du restaurant scolaire Saint-Exupéry

Rapporteur : Mme Sylvie TURC

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002835-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

Monsieur GIORGETTI groupe « APT NOUVEAU CAP ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL » a une question par rapport au confort thermique, il souligne qu'il a pu constater il y a quelques années la pénibilité de la chaleur dans les locaux à partir du mois de mai, du mois de juin. Il tient compte du fait que des actions ont été menées pour réduire cette chaleur. Il demande ce qui est prévu à nouveau pour améliorer encore ce confort thermique.

Madame le Maire précise que des filtres ont été implantés, que les écoles seront rénovées petit à petit et qu'il faudra travailler sur les huisseries.

Avis du conseil : Favorable

13 - Cofinancements - Rénovation thermique de la gendarmerie - demande financement auprès de l'ETAT-DSII et de la Région SUD

Rapporteur : Mme Isabelle TAILLIER

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Monsieur ROLLAND groupe « APT BATTANT » souhaite connaître la date du début des travaux. Monsieur AILLAUD précise qu'ils commenceront en fin d'année 2022 pour la phase 2.

Avis du conseil : Favorable

14 - Cofinancements - Achat véhicule GNV - Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DSIL

Rapporteur : M. Frédéric SACCO

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Madame CELCE groupe « APT BATTANT » demande des précisions sur le nombre de véhicule relevant de la flotte de véhicules et s'interroge sur le fait que les acquisitions de véhicules GNV semblent s'effectuer « au fil de l'eau ». Monsieur SACCO précise qu'il y en a une cinquantaine environ, qu'ils sont relativement vétustes, que les acquisitions dépendent des opportunités qui se présentent étant précisé que pour des raisons techniques le remplacement par des véhicules GNV ne sont pas toujours envisageables (balayeuse). Il souligne que le budget consacré au remplacement des véhicules est de l'ordre de 150 000 € environ.

Avis du conseil : Favorable

15 - Police Municipale - Prestation des services de la fourrière automobile

Rapporteur : Mme Isabelle TAILLIER

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Bien que la délibération détaille les termes et le contenu de la convention, Monsieur GIORGETTI groupe « APT NOUVEAU CAP ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL » relève que le projet convention n'est pas joint à la délibération et que son vote ne lui apparaît pas envisageable. Madame CELCE groupe « APT BATTANT » appuie cette position. En conséquence de quoi, la question est retirée de l'ordre du jour.

Avis du conseil : Reporté

16 - Ressources Humaines - Convention d'accompagnement à la réalisation d'un diagnostic RPS par le CDG de Vaucluse.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220325-062835-DE

Date de télétransmission : 25/03/2022

Date de réception préfecture : 25/03/2022

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Au cours des échanges, Madame CELCE groupe « APT BATTANT » souhaite savoir si le coût de 8 400 € concerne l'option 2 mais aussi celui de l'adhésion. Il est précisé qu'il s'agit du coût de l'option 2.

Au cours des échanges, il est par ailleurs confirmé qu'à l'heure actuelle Monsieur Maurice CHABERT demeure bien le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse.

Au cours des échanges et suite à une interrogation de Monsieur GIORGETTI, il est souligné que le problème qui se pose tout particulièrement est celui du fort taux d'absentéisme du personnel et que la ville s'interroge sur les raisons de celui-ci.

Avis du conseil : Favorable

17 - Ressources Humaines – Contractuel

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Avis du conseil : Favorable

18 - Ressources humaines - Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Madame CELCE groupe « APT BATTANT » s'interroge sur la désignation du référent, sur le recours à la sous-traitance et demande la raison pour laquelle la Direction des Ressources Humaines ne traite pas directement en interne de telles questions.

Il lui est précisé que le dispositif a pour vocation de permettre à la parole des agents de s'exprimer d'une manière réellement libérée et d'assurer la confidentialité des échanges au travers d'un organisme extérieur.

Monsieur GIORGETTI groupe « APT NOUVEAU CAP ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL » demande si l'état des lieux de cette problématique est connue ou pas. Madame le Maire confirme que cette initiative a été créée dans le but de proposer un moyen de résolution des problèmes si tel est le cas.

Avis du conseil : Favorable

19 - Direction Générale des Services - Décisions rapportées

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

Information sans vote

20 – Questions diverses

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220325-002835-DE

Date de télétransmission : 25/03/2022

Date de réception préfecture : 25/03/2022

Question orale de Monsieur THEVENIEAU groupe « APT ÉCOLOGIQUE, CITOYENNE ET SOLIDAIRE »

Nous avons appris que le foyer Rustin, dit "Foyer Logement", géré par le CCAS d'APT, pourrait être confié à une société privée.

Cet établissement créé il y a une quarantaine d'années est très apprécié par les habitants du Pays d'Apt et il existe toujours, semble-t-il, des listes d'attente pour y rentrer.

En qualité d'élu, je me dois de vous poser 4 questions :

- Pouvez-vous me confirmer qu'il existe un projet de vente des bâtiments et/ou un changement de gestion ?
- Quelles sont les motifs de cette opération ?
- Pouvez-vous me préciser le nom et la qualité de la société privée qui interviendrait. S'agirait-il du projet « Renaissance » (société financière d'Antibes. SRS, Sagesse, Retraite, Santé) qui a déjà acheté plusieurs immeubles publics et privés au centre-ville ?
- Concernant cette éventuelle privatisation, envisagez-vous une information publique et une large concertation avec la population très attachée à cette institution, afin d'obtenir un consensus ?

Pour ce qui me concerne comme pour les habitants d'Apt, je suis très inquiet de cette possible privatisation car je suis très attaché au maintien du service public et en particulier à la gestion du Foyer Logement par le CCAS comme dans la majorité des communes de France.

Réponse de Madame ARNAUD-DELOY

Je tiens à vous rassurer et à dire à titre vraiment personnel – et comme nous tous autour de cette table – que nous sommes attachés au Foyer RUSTIN. Cette résidence joue un rôle fondamental dans la vie de notre commune.

En réponse à votre question, je clarifierai le point suivant : Effectivement, il existe un projet de vente du Foyer RUSTIN. La Ville d'Apt, je tiens à la préciser, n'est pas propriétaire du Foyer RUSTIN. Je tiens à insister sur ce point car beaucoup croient que la Ville d'Apt en est propriétaire. Le Foyer RUSTIN est la propriété de la Société Anonyme d'HLM VAUCLUSE LOGEMENT que l'on appelle aujourd'hui GRAND DELTA HABITAT.

Dans la mesure où le Conseil Départemental est l'un des administrateurs de GRAND DELTA et que nous avons la chance d'avoir ici ce soir la Présidente parmi nous, je vais passer la parole à Dominique SANTONI qui va vous présenter la démarche de GRAND DELTA et répondre à vos questions techniques.

Réponse de Madame Dominique SANTONI

Madame ARNAUD-DELOY a répondu à la question n° 1. Oui, il y a bien un projet de vente. Je répète l'information donnée car il y a une vraie confusion : La ville n'est pas propriétaire du Foyer RUSTIN. Elle n'est donc pas concernée par la vente puisque nous ne sommes pas les vendeurs. Le vendeur c'est GRAND DELTA HABITAT. Et la seule chose qui existe aujourd'hui c'est un bail qui arrive à échéance entre le CCAS et GRAND DELTA HABITAT.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002835-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

S'agissant de la question relative au changement de gestion. C'est effectivement automatique s'il y a vente, il y a automatiquement changement de gestion. C'est-à-dire que la gestion passera au nouvel acquéreur. GRAND DELTA HABITAT n'est pas un office public. C'est un bailleur mais les statuts de ce bailleur sont ceux d'une entreprise privée. C'est important de le dire car GRAND DELTA HABITAT gère le 1% logement.

Concernant la question n° 2 portant sur les motifs, GRAND DELTA HABITAT a décidé de se séparer d'une grande partie de son patrimoine immobilier, notamment tout ce qui concerne les établissements sociaux et médico-sociaux. Précisons par ailleurs que GRAND DELTA HABITAT n'a plus d'emprunt sur la résidence du Foyer RUSTIN et n'a pas le souhait de s'impliquer dans des rénovations et préfère donc vendre.

Concernant la question n° 3 portant sur le nom et la qualité de la société privée qui interviendrait, là encore on ne peut pas préciser puisque l'on n'est pas propriétaire. En revanche on peut vous dire ce que l'on sait. Deux candidats aujourd'hui se sont portés acquéreurs. Il y a effectivement la société SRS mais aussi une entreprise qui s'appelle ENEAL. Ces deux acquéreurs potentiels vont, je pense, aujourd'hui rentrer en négociation avec GRAND DELTA HABITAT. Un dossier de transfert d'autorisation auprès du Conseil départemental devra être présenté afin de continuer d'exploiter la Résidence Autonomie.

Concernant la question n° 4 portant sur l'information publique et une large concertation, la réponse est non. D'ailleurs sur quoi voulez-vous que nous nous concertions puisque nous ne sommes pas propriétaire et quoiqu'il advienne il n'y aura pas de changement dans le sens où le Conseil départemental accordera la continuité en Résidence Autonomie. Elle continuera à être habilitée en résidence sociale et le Conseil Départemental continuera à fixer les tarifs. Le seul changement portera sur la rénovation, la modernisation, et l'aménagement de ces logements qui en ont bien besoin.

Question connexe posée par Madame CELCE groupe « APT BATTANT » et réponses de Mesdames SANTONI et ARNAUD-DELOY

Madame CELCE groupe « APT BATTANT » demande si le CCAS aurait vocation à louer auprès du nouveau propriétaire. Il lui est répondu que le bâtiment pourrait changer de propriétaire et la gestion en serait confiée au CCAS si le Département lui donne l'autorisation de continuer à fonctionner en résidence autonomie. Madame le Maire, sous-entend que les deux acquéreurs potentiels pourraient souhaiter être gestionnaires.

Monsieur THEVENIEAU groupe « APT ÉCOLOGIQUE, CITOYENNE ET SOLIDAIRE » relève qu'à partir du moment le nouveau propriétaire est une entreprise privée, on peut difficilement imaginer qu'il confie la gestion de la résidence autonomie au CCAS. Monsieur GIORGETTI groupe « APT NOUVEAU CAP ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL » se demande comme cela est possible et qu'il s'agit d'une privatisation cachée.

Madame SANTONI rappelle une fois de plus que DELTAT HABITAT n'est pas un office public. Ses statuts sont ceux d'une société privée. À partir du moment où le Conseil Départemental décidera du transfert (à qui que ce

bisphénol A, réutilisables à destination du service de la vinaigrette. Les barquettes en plastique jetables ont été complètement supprimées des restaurants scolaires depuis début 2021 sur la ville d'Apt.

Le GIP est équipé depuis sa création du logiciel GRAAL afin d'assurer la production et la distribution des repas dans la limite du gaspillage alimentaire puisqu'il génère des fiches techniques détaillant les quantités d'ingrédients nécessaires à chaque recette en fonction des effectifs.

L'ensemble du personnel est formé au respect des fiches techniques et des mesures d'hygiène HACCP dans le but de garantir la sécurité alimentaire de nos rattachés (formation HACCP de rappel à tout le personnel en 2021).

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002835-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

L'HACCP (acronyme anglo-saxon(*) signifiant « Hazard Analysis Critical Control Point » ; en français « Analyse des dangers et maîtrise des points critiques ») est une méthode utilisée dans le domaine de la sécurité des aliments dans tous les domaines (fabrication, conditionnement de produits...).

Au cours de l'année 2022, le GIP va investir dans un robot coupe adapté à sa production afin de privilégier des légumes frais en toute saison.

Aucune subvention ne peut être accordée pour l'achat de matériels. Le GIP a participé au programme européen « Lait et Fruits à l'école » (France Agrimer) qui subventionne une partie du coût des fromages, laitages naturels, fruits et légumes frais issus de l'Agriculture Biologique. La participation à ce programme lui a permis de recevoir une subvention européenne de 1 643.75€ sur le dernier trimestre de l'année 2021. Son agrément a été renouvelé pour l'année 2022.

Nous avons délibéré le 23 Juillet 2019 pour que les enfants dont les parents ont un quotient familial inférieur à 400 ne paie qu'1,50 € soit un demi-tarif par rapport au tarif normal. Pour le dernier trimestre cela a représenté 4 329 repas soit 13,2 % des repas servis. Je rappelle aussi que notre tarif n'a pas évolué depuis des années et en particulier qu'il ne s'est pas aligné sur les augmentations du prix des repas que nous réglons au GIP qui s'élève à 5,54€ TTC en 2022. La part sociale des repas, de ce fait, ne fait qu'augmenter et la charge pour la mairie d'Apt croit donc mathématiquement.

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

LE SECRETAIRE
Nathan SAIHI

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY



soit), il y aura exactement le même fonctionnement. Les résidents bénéficieront des mêmes APL et des mêmes aides.

Madame CELCE groupe « APT BATTANT » constate que la gestion – qu'il s'agisse du CCAS ou une société – à partir du moment où c'est un transfert de gestion, rien ne changera en terme de tarifs. Madame SANTONI rejoint cette analyse et souligne c'est le Département qui décidera.

Question orale de Monsieur GIORGETTI groupe « APT NOUVEAU CAP ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL »

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002835-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

Peut-on avoir des informations sur la mise en œuvre de l'article 24 de la loi du 30 octobre 2018 pour une alimentation saine et durable, qui fait obligation aux communes de servir des repas en restauration collective, notamment dans les cantines scolaires, où la valeur des produits bio représente au moins 20%, au plus tard le 1er janvier 2022 ?

Quels plus amples développements sont envisagés dans ce domaine et en faveur des circuits courts ?

Quels investissements, matériels et immatériels (vaisselle durable, logiciels de gestion, formation des personnels... par exemple) ont été faits en matière de nouveaux équipements ?

Pour ces dépenses susceptibles d'être financées par subvention, quelles aides de l'Etat ont été sollicitées et obtenues ?

Quelles mesures sociales d'accompagnement ont été, ou seront prises pour une alimentation véritablement accessible à tous, notamment aux populations des quartiers prioritaires de la ville d'Apt ? Une prise en charge de 100% du coût des repas est-elle envisageable ?

Réponse de Madame ARNAUD-DELOY

Depuis plusieurs années, le Groupement d'intérêt Public de Restauration du Pays d'Apt (GIP) cherche à améliorer la qualité des repas des cantines scolaires de la ville et ainsi atteindre les recommandations de la loi EGALIM qui préconisent 50% de produits avec des signes officiels de qualités (label) dont minimum 20% de produits issus de l'Agriculture Biologique.

En 2021, les produits avec des sigles officiels de qualité (AOP, IGP, Label Rouge, MSC, AB) représentent près de 43% des produits dont la part de BIO s'élève à 49%.

Le GIP souhaite atteindre les 50% de produits de qualité au cours de l'année 2022, malgré une hausse importante du prix des denrées alimentaires.

Nous avons également fait le choix de privilégier les circuits courts. Les produits locaux représentent 20%. Notre partenariat avec le magasin Luberon Paysan nous facilite l'approvisionnement en produits locaux surtout durant les saisons printemps/été.

De plus, nous privilégions les viandes fraîches. Le sauté de bœuf est BIO et provient de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le sauté de porc provient en majorité de la ferme Saint-Louis à Istres.

Nous sommes à la recherche d'autres fournisseurs locaux afin d'augmenter notre part de produits locaux.

Les repas sont servis en bacs gastronomes (inox réutilisable) depuis plusieurs années.

Le GIP a investi dans des bacs en plastique alimentaire, avec 0% de